

**Attribution de subventions au titre
de la politique muséographique**

Rapport n° CP/2015/577

Service gestionnaire :

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre 8 dossiers relatifs à la politique muséographique du Département : les centres d'interprétation du patrimoine à Andlau, à Dehlingen et à Kutzenhausen, l'association Muséal, le musée de la bataille du 6 août 1870 à Woerth, la Maison du Kochersberg à Truchtersheim et la Bibliothèque Humaniste à Sélestat.

I/ Centre d'interprétation du patrimoine Les Ateliers de la Seigneurie

Les Ateliers de la Seigneurie proposent une découverte active du patrimoine et des richesses spécifiques du Pays de Barr et du Bernstein, sous l'angle des métiers d'art et artisanaux et autour de 3 thématiques : le patrimoine bâti, le patrimoine religieux et la viticulture.

Le site a ouvert au public le 19 octobre 2013. En 2014, l'équipement a accueilli 8700 visiteurs. En 2015, sur le premier semestre, il a accueilli 5 056 visiteurs. L'équipe du CIP est composée de 4,4 ETP.

Plusieurs projets ont été engagés en 2015 :

- 1) *Animation d'ateliers mobiles* (déplaçables et adaptables aux 20 communes du territoire) à destination des scolaires, des personnes handicapées, et des centres de loisirs, sur les thèmes de la fresque, de la maison à pan de bois, du vitrail, de la lecture du paysage.
Coût du projet : 34 752.60 € TTC
- 2) *Mise en place d'ateliers pédagogiques pour le public individuel* pendant les vacances scolaires, afin de faire découvrir des techniques et matériaux (ateliers encadrés par des artisans d'art ou des plasticiens diplômés d'écoles d'arts).
Coût du projet : 3034 € TTC
- 3) *Mise en place d'une programmation tout au long de l'année pour adultes* : conférences, ateliers d'initiation à une technique, ateliers de dégustation de vins.
Coût du projet : 7389.40 € TTC
- 4) *Mise en place d'une programmation estivale pour tout public* : ateliers, démonstrations, visites guidées en allemand, apéro-concert associant des artistes de la scène découverte du Festival Clair de Nuit de la communauté de communes de Barr-Bernstein.
Coût du projet : 5 488 € TTC
- 5) Participation à des événements (Fête du vin à Andlau, « Au cœur du patrimoine, les métiers d'art » organisée par la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace) : démonstration de tonnellerie.
Coût du projet : 1200 € TTC
- 6) Participation à l'événement du réseau des CIP, coordonné par le Département, du 16 au 18 octobre 2015 à destination des familles et personnes en situation de handicap : visite tactile, concert, visite sensorielle, bal pour enfants.
Coût du projet : 3 200 € TTC

Les charges de personnel pour mener à bien ces projets s'élèvent à 55 335 €.

Le coût global de cette programmation 2015 est estimé à 110 399 € pour les dépenses de fonctionnement. Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 9 décembre 2013 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer à la communauté de communes de Barr Bernstein une subvention de 35 203,89 € sur les dépenses de fonctionnement, représentant 50 % des dépenses éligibles. En effet, les dépenses liées au personnel, affectées à la mise en œuvre et au suivi des projets pédagogiques, l'animation, la médiation, la programmation culturelle, et à l'évaluation des projets et outils mis en place, sont plafonnées à 50% de l'aide accordée par le Département (soit 20 000 €).

Cette proposition a été présentée à la commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation et à la commission territoriale Sud.

II) Centre d'interprétation du patrimoine La Villa

La Communauté de communes d'Alsace Bossue s'est engagée dans une démarche de valorisation de son patrimoine historique et architectural à travers la réalisation d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine sur le thème de l'archéologie et de la vie quotidienne dans une campagne gallo-romaine. Le projet a été labellisé « CIP » et est inscrit comme « projet d'excellence » dans le contrat de territoire de l'Alsace Bossue / Pays de Sarre-Union 2001-2016.

Le CIP a été inauguré le 20 septembre 2014. La fin d'année 2014 et le premier semestre 2015 ont été consacrés à la construction de l'offre pédagogique et le développement de partenariats. Au cours du 1^{er} semestre 2015, le CIP a accueilli 1973 visiteurs, principalement des individuels.

En 2015, plusieurs actions ont été engagées :

- 1) *Réalisation de deux livrets pédagogiques* : l'un destiné aux familles avec enfants à partir de 4 ans et enfants souffrant de troubles autistiques, l'autre à destination des familles avec enfants à partir de 10 ans. Ces livrets seront également utilisés pour les visites de groupe avec médiateur.
Coût du projet : 8 300 €
- 2) *Programmation Passé à venir* : événement phare de la Villa, il se déroule sur 15 jours à compter des Journées du patrimoine, et lance le thème de la programmation de la Villa pour l'année à venir. En 2015/2016, le thème sera la musique : il s'inscrit également dans la manifestation « C'est pas le Pérou ou presque », programmée dans le cadre du schéma de développement culturel de l'Alsace Bossue. Seront proposés : concerts (musique baroque à l'église de Baerendorf, redécouverte des instruments de l'Antiquité au CIP...), programmation de grands classiques du cinéma au centre socio-culturel de Sarre-Union, ateliers sur le passé et l'avenir des objets en partenariat avec le relais de la BDBR de Sarre-Union et le centre socio-culturel de Sarre-Union, ateliers et visites sensorielles au CIP, lecture d'archives proposée par les Archives Départementales au CIP.
Coût du projet : 5 100 € (ne comprenant pas le coût de la lecture d'archives pris en charge intégralement par les Archives Départementales).
- 3) Participation à l'événement du réseau des CIP, coordonné par le Département, du 16 au 18 octobre 2015 à destination des familles et des personnes en situation de handicap : accueil d'un spectacle mêlant musique et théâtre d'ombre autour du mythe d'Orphée par la compagnie l'ESAT Évasion de Sélestat.
Coût du projet : 4 700 €

Les charges de personnel pour mener à bien ces projets s'élèvent à 56 000 €.

Le coût global de ce programme d'actions 2015 est estimé à 74 100 € pour les dépenses de fonctionnement.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 9 décembre 2013 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer à la communauté de communes d'Alsace Bossue une subvention de 26 750 € sur les dépenses de fonctionnement, représentant 50 % des dépenses éligibles.

En effet, les dépenses liées au personnel, affectées à la mise en œuvre et au suivi des projets pédagogiques, l'animation, la médiation, la programmation culturelle, et à l'évaluation des projets et outils mis en place, sont plafonnées à 50% de l'aide accordée par le Département (soit 20 000 €). En outre, les frais liés à la communication et à la restauration ne sont pas des dépenses éligibles au dispositif actuel en faveur des CIP.

Par ailleurs, les dépenses liées à la programmation de cinéma proposée au centre socio-culturel dans le cadre de « Passé à venir » ne sont pas éligibles, car elles ne s'inscrivent pas dans le projet culturel et la thématique du CIP ; cette opération relève davantage du schéma de développement culturel portée par la communauté de communes d'Alsace Bossue.

Cette proposition a été présentée à la commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation et à la commission territoriale Ouest.

III/ Centre d'interprétation du patrimoine La Maison Rurale de l'Outre-Forêt

La Maison Rurale de l'Outre-Forêt (MROF) a été labellisée « Centre d'Interprétation du Patrimoine » en 2007, sur le thème des arts et traditions populaires et un projet portant sur le développement de nouvelles activités culturelles et d'animation. Cette structure est actuellement animée par l'Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt (AMROF) et gérée par la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn.

En juillet 2014, la MROF a fermé pour des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité. L'équipement a rouvert au public le 5 septembre 2015.

a) Programme d'actions 2014

En 2014, l'AMROF a proposé une dizaine d'animations hors les murs, afin de maintenir le lien avec les visiteurs durant cette année de fermeture, et conserver un haut de niveau de fréquentation pour le Festival autour du Point de Croix. Elle a proposé, au courant de l'année 2014 :

- Des animations à destination des enfants,
- Des cours et stages à destination des adultes (marqueterie, dentelles, alsacien)
- Des démonstrations d'artisans et événements festifs pour tout public
- Une exposition sur « Les rites de protection en Alsace » accueillie dans le hall d'accueil de l'Hôtel du Département du 19 octobre au 12 novembre 2014.
- Le festival autour du Point de Croix (du 24 au 26 octobre, et du 31 octobre au 2 novembre 2014).

En 2014, pendant cette période de travaux, la MROF a accueilli 5782 visiteurs (contre 13099 visiteurs en 2013, et 15 646 visiteurs en 2012).

La communauté de communes de Sauer-Pechelbronn a mis à disposition des locaux ou pris en charge la location de locaux, assuré la fourniture et la mise en place d'équipements nécessaires (grilles d'exposition, signalétique) pour la mise en œuvre de la programmation culturelle de l'AMROF. Par ailleurs, une aide spécifique a été allouée à l'AMROF pour combler la perte de recettes due à la fermeture de la MROF et de sa boutique.

Le budget de ce programme d'actions 2014 s'élève pour l'AMROF à 44 689.08 € TTC dont 41 407.68 € dédiés à la valorisation du bénévolat.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 9 décembre 2013 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer à l'AMROF une subvention de 8000.17 €, dont 444 € sur les dépenses d'investissement et 7556.17 € sur les dépenses de fonctionnement, représentant 50 % des dépenses éligibles. En effet, les dépenses liées à la communication et à la promotion ne sont pas des dépenses éligibles au dispositif actuel en faveur des CIP. La valorisation du bénévolat représente, en 2014, 7440.70 € sur le montant de la subvention, soit 93% de la subvention.

Cette subvention d'investissement sera imputée sur la ligne de crédits 39415 Autorisation de programme R2015 équipements culturels et muséographie - programme MUSEEINV 2014/3.

Montant de l'AP : 817 178 €

Montant disponible sur l'AP : 432 445€

Crédits proposés : 444 €

Cette proposition a été présentée à la commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation et à la commission territoriale Nord.

b) Programme d'actions 2015

En 2015, l'AMROF a proposé une dizaine d'animations hors les murs, afin de maintenir le lien avec le public durant les 8 mois de fermeture. Elle a proposé, au courant de l'année :

- Un week-end dédié au tricot et à la laine,
- Des cours et stages à destination des adultes
- Des démonstrations d'artisans et événements festifs pour tout public au courant de l'été
- Le festival autour du point de croix
- Des animations pour les enfants de septembre à décembre.

Le budget de ce programme d'actions 2015 s'élève pour l'AMROF à 120 970.34 € TTC dont 55 680.34 € dédiés à la valorisation du bénévolat.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 9 décembre 2013 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer à l'AMROF une subvention de 11 450 € sur les dépenses de fonctionnement, représentant 50 % des dépenses éligibles. En effet, les dépenses liées à la communication, aux frais de restauration, de location de salles, d'assurance, et de chauffage ne sont pas des dépenses éligibles au dispositif actuel en faveur des CIP.

La valorisation du bénévolat représente, en 2015, 8000 € sur le montant de la subvention, soit 70 % de la subvention.

Cette proposition a été présentée à la commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation et à la commission territoriale Nord.

IV/ Association Muséal

a) Le protocole d'accord sur la formation des professionnels et bénévoles des musées alsaciens 2015-2016

L'Alsace compte environ 137 musées. Il existe une grande disparité dans les moyens financiers et humains à disposition de ces différentes structures, et une fracture entre les musées situés dans les villes et les agglomérations, et ceux situés en milieu rural. On peut notamment déplorer un manque de personnel scientifique, une méconnaissance des missions relevant de ce personnel, et un risque de fermeture complète de certains musées. Par ailleurs, le paysage muséal alsacien relève en grande partie du bénévolat. Plus de 3000 bénévoles sont impliqués dans les associations support de musée ou gestionnaires de musée ; 10 000 membres cotisent à ces associations. La formation des bénévoles des

musées et le renouvellement des bénévoles de ces associations constituent un véritable enjeu pour l'avenir.

C'est pour cette raison qu'un protocole d'accord avec le CNFPT Délégation Alsace-Moselle a vu le jour pour répondre aux besoins de formation des professionnels et bénévoles des musées. Il réunit 5 autres partenaires : la DRAC Alsace, le Conseil départemental du Haut-Rhin, la Région Alsace, l'association des conservateurs des musées d'Alsace et l'association Muséal. Approuvé en séance plénière du Conseil départemental du 2 mars 2015, ce protocole d'accord, d'une durée de 2 ans, pourra être reconduit expressément pour une durée équivalente, après une évaluation globale par l'ensemble des partenaires. Chaque année, un plan de formation et un bilan sont élaborés conjointement entre les partenaires.

Le CNFPT se charge de l'organisation, de la convocation et de l'attestation de formation. Il prend en charge le coût pédagogique de ces formations et les frais de repas et de déplacement des professionnels des musées.

En revanche, le CNFPT n'a pas la possibilité de prendre en charge les frais de déplacements et de repas des bénévoles. Or, les besoins de formation sont plus importants encore pour les bénévoles que pour les professionnels, et ils constituent la force vive des musées alsaciens. Le risque de démobilitation pour ces formations, s'ils doivent prendre en charge leurs frais de repas et de déplacement, est important.

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par conséquent, de prendre en charge ces frais, en accordant une subvention plafonnée à 1000 € par an (sans possibilité de dépassement) à l'association Museal. Elle remboursera ensuite les bénévoles bas-rhinois ayant engagé des frais de déplacement et de repas pour suivre ces formations.

Quant au Conseil départemental du Haut-Rhin, il prendra en charge les frais de déplacement et repas des bénévoles des musées haut-rhinois ayant suivi ces formations, selon les mêmes modalités.

b) L'aide accordée à l'association Muséal pour la prise en charge des frais des bénévoles participant aux formations du CNFPT en 2015

Sur l'année 2015, sur les 5 formations programmées, seules 2 ont été maintenues, faute de participants. Malgré un bilan mitigé, les 7 partenaires ont réaffirmé la nécessité de la formation et l'importance de ce partenariat.

Plusieurs raisons expliquent ce bilan :

- Budget formation plus restreint dans les collectivités,
- Problème du renouvellement des vacataires,
- Problème de disponibilité des bénévoles, parfois salariés et n'étant disponibles que le week-end,
- Problème de la diffusion de l'information aux personnels dans certaines structures,
- Personnels bénévoles parfois âgés n'ayant pas d'accès à internet, ou ayant des appréhensions sur la difficulté des formations
- Délai d'inscription trop court par rapport au plan de formation pour certaines collectivités.

En 2015, pour les musées bas-rhinois, seules 2 bénévoles ont participé à une séance de formation sur la conservation préventive des collections.

Selon les termes du protocole d'accord, le Département du Bas-Rhin pourrait allouer une subvention de 282,46 € à l'association Muséal pour le remboursement de leurs frais de déplacement et de repas (sur la base du barème de l'administration fiscale).

Comme prévu dans le protocole d'accord, il est proposé de contractualiser cette aide, dans le cadre d'une convention financière annuelle avec l'association Museal.

Cette proposition a été présentée à la commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation.

V/ Réaménagement du musée de la bataille du 6 août 1870 à Woerth

a) Le musée

Ce musée, labellisé « Musée de France », prend place dans le château de Woerth, daté de la Renaissance. Il est sous la tutelle scientifique de la conservation mutualisée du Parc naturel Régional des Vosges du Nord. La commune est propriétaire du bâtiment et des collections, tandis que l'association des amis du musée contribue à l'animation et à l'enrichissement du musée.

Les collections portent principalement sur la guerre franco-allemande de 1870 et sa commémoration par les Français et les Allemands. Elles sont issues essentiellement des champs de bataille, d'achats chez des privés de la région, ayant eux-mêmes rassemblé ces objets.

Le parcours permanent présente une grande partie des collections du musée, sans réel sens de visite, et sans lecture globale de la guerre de 1870.

L'association propose des visites guidées du musée et des champs de bataille, pour les groupes, sur réservation uniquement, tous les jours. Le musée participe ponctuellement à des événements nationaux et à l'opération Amuse-Musée à destination des familles, portée par le SYCOPARC.

Entre 2011 et 2013, le musée a accueilli en moyenne 2462 visiteurs par an. Le musée a fermé au courant de l'année 2014 pour des travaux de rénovation.

b) Le projet de réaménagement du musée

Le musée de la bataille du 6 août 1870 est fréquenté par un public de connaisseurs, d'historiens et passionnés : il est très peu connu du grand public, tout comme cet événement historique, étape marquante de l'histoire régionale, nationale et européenne.

La ville de Woerth a donc souhaité repositionner son musée, pour le rendre plus accessible au grand public, et attirer davantage de familles et de scolaires. A travers la mise en place d'une nouvelle muséographie, d'une nouvelle identité visuelle, et d'un nouveau parcours de visite, la ville de Woerth souhaite :

- Améliorer l'attractivité du musée par l'intermédiaire d'une présentation plus contemporaine des collections, mieux adaptée au grand public
- Améliorer la valorisation et la conservation des collections par un travail approfondi de sélection de pièces et de mise en réserve de pièces dégradées
- Renforcer la portée commémorative du musée et du patrimoine 1870 par la création d'interrelations entre les sites dédiés (sentier des Turcos, champ de bataille, parc Kaiser Frédéric, monuments commémoratifs...)
- Renforcer la portée pédagogique du musée et la lisibilité des événements de 1870 par une plus grande contextualisation de la bataille et de ses conséquences sur l'Alsace-Moselle.
- Développer la coopération franco-allemande (parcours du musée traduit en allemand, développement de recherches communes sur cette période de l'histoire et les collections du musée...)

La réouverture du musée est envisagée au printemps 2016.

c) Le soutien financier du Département

Le budget de l'opération est estimé à 157 222 € HT (comprenant la muséographie, la réfection du sol et des fenêtres, la restauration des plafonds et de deux tableaux, les honoraires).

Ce dossier est conforme à la programmation prévue par le contrat de territoire de Sauer-Pechelbronn 2014-2016. Le maître d'ouvrage a déposé un dossier complet avant la

délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements.
La Ville de Woerth sollicite également l'aide de l'État et de la Région.

Cette subvention sera imputée sur la ligne de crédits 39415 Autorisation de programme R2015 équipements culturels et muséographie - programme MUSEEINV 2014/3.

Montant de l'AP : 817 178 €

Montant disponible sur l'AP : 432 445€

Crédits proposés : 45 000 €

Cette proposition a été présentée à la commission territoriale Nord.

VI/ Rénovation de la Maison du Kochersberg à Truchtersheim

a) La Maison du Kochersberg

La Maison du Kochersberg est animée par l'association des Amis de la Maison du Kochersberg. Elle vise à préserver, recenser, connaître et valoriser le patrimoine agricole, architectural, culturel et religieux du Kochersberg. Plusieurs espaces de cette maison traditionnelle ont été aménagés progressivement pour présenter, entre autres, des collections de costumes traditionnels et des objets archéologiques.

Ouverte au public depuis 1982, elle propose en moyenne une exposition temporaire par an (fruit d'un travail de collecte d'objets auprès des habitants), des visites guidées le dimanche après-midi, des sorties de découverte du patrimoine alsacien, un atelier de généalogie, des conférences thématiques, une revue « Kocherschbari » diffusée deux fois par an.

Elle accueille en moyenne 3000 visiteurs par an, mais peu de scolaires par manque d'espaces et de moyens humains dédiés. La Maison du Kochersberg fonctionne uniquement avec des bénévoles, représentant 4 ETP.

b) Le projet de pôle culturel

Dans le cadre du projet de redynamisation du centre de Truchtersheim, la commune a souhaité développer un pôle culturel avec différentes fonctions. Ce projet d'ensemble comprend différentes facettes :

- Réaménagement de la place du marché et de son impasse,
- Travaux de rénovation et d'extension de la Maison du Kochersberg,
- Création d'une salle de conférence, accueillant aussi des événements musicaux,
- Création d'un office de tourisme intercommunal à l'emplacement de l'ancienne poste,
- Création d'un atelier d'artiste et d'une galerie, accessible au public scolaire,
- Création d'un pôle multimédia, accueillant une exposition permanente dédiée à l'interactivité et à l'art numérique,
- Création d'un café/restaurant des arts,

Ce pôle culturel entend être le point d'appui pour développer une nouvelle politique culturelle à l'échelle de la communauté de communes du Kochersberg. Cette dernière a délégué la maîtrise d'ouvrage des projets à la commune de Truchtersheim.

Pour la Maison du Kochersberg, le projet consiste à :

- Agrandir les surfaces d'exposition de 150 m² (avec les surfaces de l'actuelle maison du tourisme et d'anciens locaux de la communauté de communes) et mieux valoriser ainsi les collections,
- Mettre aux normes le bâtiment et améliorer l'accessibilité,
- Réaménager les espaces intérieurs entre les espaces d'expositions permanentes, temporaires et d'activités de l'association,
- Améliorer l'accueil des visiteurs et développer la fréquentation (notamment le jeune public et les touristes).

Les travaux ont débuté en 2015 et devraient s'achever en juin 2016.

c) L'aide du Département

Ce projet est inscrit comme projet structurant au contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Trois Châteaux (2015-2017) et bénéficie d'un reliquat de crédits de l'ancien contrat (2009-2014).

Ce dossier est conforme à la programmation prévue par le contrat de territoire concerné. Le maître d'ouvrage a déposé un dossier complet avant la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements.

Le budget prévisionnel des travaux à la Maison du Kochersberg s'élève à 900 000 € HT. Le Département est sollicité à hauteur de 387 000 € au titre de la muséographie (72 000 € de reliquats de crédits sur le contrat de territoire 2009-2014 et 315 000 € au titre du contrat de territoire 2015-2017).

Le Département est sollicité, par ailleurs, pour la création de l'espace artistique de ce pôle culturel (aménagement d'une salle d'art numérique, atelier d'artiste et salle de conférences) à hauteur de 259 035 € (crédits du service du développement artistique). Cette subvention a été votée à la commission permanente du 7 septembre 2015.

Les services du Département accompagnent, en outre, la communauté de communes pour la construction d'une politique culturelle de territoire, permettant de faire vivre le lieu et de s'appuyer sur les partenaires culturels du conseil départemental présents sur le territoire.

Cette subvention sera imputée sur la ligne de crédits 39415 Autorisation de programme R2015 équipements culturels et muséographie - programme MUSEEINV 2014/3.

Montant de l'AP : 817 178 €

Montant disponible sur l'AP : 432 445€

Crédits proposés : 387 000 €

Une convention financière sera conclue entre le Département et la commune de Truchtersheim, selon le modèle en annexe.

Cette proposition a été soumise à la commission territoriale Ouest.

VII/ La nouvelle Bibliothèque Humaniste à Sélestat

a) La Bibliothèque Humaniste aujourd'hui

La Bibliothèque Humaniste de Sélestat est composée de deux bibliothèques du XV^e – début XVI^e siècles :

- celle de l'école latine fondée en 1452, qui constitue la plus ancienne bibliothèque publique en Alsace,
- et celle de Beatus Rhenanus (1485-1547), humaniste, philologue, et ami d'Erasmus de Rotterdam, qui forme la plus importante bibliothèque d'un humaniste conservée en France.

Elle regroupe aujourd'hui 450 manuscrits, 550 incunables et 2000 imprimés du XVI^e siècle. Ce fonds ancien est complété par une collection de 70 000 documents et objets comprenant médailles, monnaies, cartes postales anciennes, estampes, gravures, partitions musicales. Depuis le 26 mai 2011, la collection Beatus Rhenanus a été reconnue « Mémoire du monde » par l'UNESCO.

La Bibliothèque Humaniste est abritée depuis 1889 dans l'ancienne Halle aux Blés de la ville de Sélestat. Depuis 1997, elle n'assume plus de mission de lecture publique, et est devenue une bibliothèque patrimoniale.

Les constats sont multiples :

- Un positionnement ambigu de l'équipement entre bibliothèque et musée
- Des locaux inadaptés pour la conservation, la valorisation des collections et l'accueil du public dans de bonnes conditions
- Des magasins accueillant les fonds imprimés et les collections muséales saturés et dispersés
- Problématique de sécurité des collections et des personnes
- Une muséographie dépassée, un parcours de visite confus
- 20 000 visiteurs par an en moyenne, en diminution.

b) La Nouvelle Bibliothèque Humaniste demain

Depuis 2009, la ville de Sélestat envisage une réorganisation et une extension de la Bibliothèque Humaniste. En septembre 2013, elle a approuvé le projet scientifique et culturel de la Nouvelle Bibliothèque Humaniste, et en octobre 2014 elle a retenu le maître d'œuvre du projet.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Améliorer la sécurité des collections et l'accueil de tous les publics, avec un objectif annuel 40 000 entrées
- Agrandir les surfaces du bâtiment actuel
- Valoriser les collections patrimoniales, en créant un centre du livre et de l'humanisme
- Promouvoir la recherche et le rayonnement scientifique de cet équipement, à une échelle européenne et internationale
- Développer les outils d'action culturelle et renforcer l'action pédagogique
- Créer de nouveaux services (atelier de reliure, auditorium, café des lettres...)
- Mettre en valeur le quartier.

Les travaux débuteront d'ici la fin de l'année et la réouverture est envisagée fin 2017.

c) L'aide du Département

Le coût du projet est évalué à 9 128 895 € HT (valeur décembre 2014) comprenant les travaux de restructuration du bâtiment, la muséographie et les honoraires. Dans ce montant, ne semblent pas être prises en compte les dépenses liées aux aléas et révisions, et aux équipements d'exploitation du bâtiment (meubles de rangement pour les réserves des collections par exemple).

Ce projet est hors enveloppe du contrat de territoire de Sélestat 2015-2017, mais il est inscrit au contrat de plan État Région (signé en 2015 par le Département). Son plan de financement est le suivant :

- Département : 1,5 M€
- Région Alsace : 1,5 M€
- État : 1,581 M€
- Mécénat : 50 000 €
- Ville : 4,119 M€.

Cette subvention sera imputée sur la ligne de crédits 40621/Autorisation de programme P2015 CPER Biblio Humaniste Sélestat - programme CPER15C2

Montant de l'AP : 1 500 000 €

Montant disponible sur l'AP : 1 500 000 €

Crédits proposés : 1 500 000 €

Une convention financière sera conclue entre le Département et la commune de Sélestat, selon le modèle en annexe.

Cette proposition a été soumise à la commission territoriale Sud.

La poursuite de l'ensemble de ces politiques en faveur du patrimoine est possible d'après l'article L 1111-4 du CGCT.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22669	65-65734-314	108 000,00 €	75 084,00 €	80 960,06 €
34162	65-6574-312	22 000,00 €	10 000,00 €	282,46 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à la communauté de communes de Barr Bernstein une subvention de 35 203.89 € sur les dépenses de fonctionnement au titre du soutien aux centres d'interprétation du patrimoine ; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au pro-rata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- à la communauté de communes d'Alsace Bossue une subvention de 26 750 € sur les dépenses de fonctionnement au titre du soutien aux centres d'interprétation du patrimoine ; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au pro-rata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- à l'association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt une subvention de 8000.17 €, pour l'année 2014, dont 7556.17 € sur les dépenses de fonctionnement et 444 € sur les dépenses d'investissement, au titre du soutien aux centres d'interprétation du patrimoine ; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier de l'association attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- à l'association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt une subvention de 11 450 € sur les dépenses de fonctionnement, pour l'année 2015, au titre du soutien aux centres d'interprétation du patrimoine ; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier de l'association attestant de la réalisation des opérations et au pro-rata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- à l'association Muséal une subvention de 282.46 €, au titre du soutien aux actions culturelles et patrimoniales dans le cadre du protocole d'accord sur la formation des musées d'Alsace ; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives indiquées dans la convention financière jointe à la présente délibération.

- approuve la convention financière à intervenir entre le Département et l'association Muséal et autorise son président à la signer.

- à la Ville de Woerth une subvention de 45 000 € pour le réaménagement du musée de la bataille du 6 août 1870, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental.

Cette somme sera imputée sur la ligne de crédits 39415 Autorisation de programme R2015 équipements culturels et muséographie - programme MUSEEINV 2014/3.

- à la Ville de Truchtersheim une subvention de 387 000 € pour la rénovation de la Maison du Kochersberg, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et la convention financière jointe à la présente délibération.

Cette somme sera imputée sur la ligne de crédits 39415 Autorisation de programme R2015 équipements culturels et muséographie - programme MUSEEINV 2014/3.

- approuve la convention financière à intervenir entre le Département et la ville de Truchtersheim et autorise son président à la signer.

- à la Ville de Sélestat une subvention de 1 500 000 € pour la restructuration et l'agrandissement de la Bibliothèque Humaniste, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et la convention financière jointe à la présente délibération.

Cette somme sera imputée sur la ligne de crédits 40621/Autorisation de programme P2015 CPER Biblio Humaniste Sélestat- programme CPER15C2.

- approuve la convention financière à intervenir entre le Département et la ville de Sélestat et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY